



## LE MOT DU MAIRE

Chères Pierricaises, chers Pierricais,

Le dimanche 15 mars, vous vous êtes déplacés pour les élections municipales. La liste « Ensemble pour le bien vivre à Pierric » a été élue avec 92% des suffrages exprimés et je vous en remercie vivement.

Le mode de scrutin avec le vote à la liste entière et la parité était une première pour notre commune, cela pouvait engendrer un intérêt moindre, mais le taux de participation a été équivalent à la moyenne nationale à 55%, ce qui est correct et conforte les élus qui ont osé s'engager pour la gestion de la commune lors des 6 prochaines années.

Alors que nous venons donc de renouveler à 50% le conseil municipal, je souhaite remercier le conseil municipal en place lors du mandat 2020-2026 pour son excellent travail avec rigueur et enthousiasme.

Lors du conseil d'installation du samedi 21 mars avec les élections du Maire et des Adjointes, le conseil municipal m'a accordé sa confiance pour un second mandat de maire. Je le remercie très sincèrement, et je saurai me montrer à la hauteur de cette fonction afin que la commune soit bien représentée dans les instances et que Pierric ait la plus grande considération possible.

Le lundi 30 mars, j'ai été élu 10ème Vice-Président de Redon Agglomération aux affaires culturelles. C'est une marque de reconnaissance pour mon investissement lors du précédent mandat. Je saurai également être digne de cette nouvelle fonction afin de travailler du mieux possible pour notre territoire du Pays de Redon. C'est une première pour la commune d'être présent dans l'exécutif de l'agglomération, et ce ne peut être qu'un plus pour nous.

Lors du second conseil le jeudi 2 avril, nous avons désigné les premiers représentants des instances ainsi que formé les commissions dont vous pourrez retrouver la liste dans cette ardoise. L'équipe municipale est maintenant bien installée et pleinement mobilisée afin d'être aux services de la population et ainsi développer des projets à notre niveau, mais essentiels pour continuer à développer notre commune.

Lors du dernier conseil municipal du précédent mandat, nous avons acté le prix du m2 pour le lotissement à 65 € HT soit des terrains d'une superficie de 436 m2 à 759 m2 et un tarif allant de 28340 € HT à 49335 € HT. Des panneaux publicitaires vont bientôt être installés devant le lotissement et dans le bourg, mais si vous êtes intéressés n'hésitez pas à venir en mairie pour réserver

un lot ou pour des renseignements.

Les beaux jours sont maintenant bien présents, je vous souhaite d'en profiter au mieux dans le respect de chacun.

Bien à vous.

Florent COUTANT

## CONSEILS MUNICIPAUX

### Délibérations du 05 mars 2026

#### Déclarations d'intention d'aliéner

Le conseil municipal après avoir pris connaissance des déclarations d'intention d'aliéner relatives aux projets de vente des biens immobiliers situés :

- 16, La Bertinerie - I57 et I687 - Bâti
- La Tangouais - F517 et F519 - Bâti

Décide de renoncer à son droit de préemption urbain dans le cadre de ces cessions.

#### Compte Financier Unique (CFU) 2025

##### Budget principal

|                                                                |                                            | Investissement | Fonctionnement | Total cumulé   |
|----------------------------------------------------------------|--------------------------------------------|----------------|----------------|----------------|
| Recettes                                                       | Prévision budgétaire totale                | 1 257 341.14€  | 851 771.00 €   | 2 109 112.14 € |
|                                                                | Recettes réalisées                         | 567 876.46 €   | 889 412.18 €   | 1 457 288.64 € |
|                                                                | Restes à réaliser (1)                      | 205 608.15 €   | 0 €            | 205 608.15 €   |
| Dépenses                                                       | Autorisation budgétaire totale             | 746 750.44 €   | 1 260 488.88 € | 2 007 239.32 € |
|                                                                | Dépenses réalisées (1)                     | 368 342.35 €   | 699 989.98 €   | 1 068 332.33 € |
|                                                                | Restes à réaliser                          | 52 923.49 €    | 0 €            | 52 923.49 €    |
| Différence entre les titres et les mandats                     | Solde des réalisations de l'exercice (+/-) | 199 534.11 €   | 189 422.20 €   | 388 956.31 €   |
| Résultats antérieurs reportés                                  | Résultats antérieurs reportés (+/-)        | -510 590.70 €  | 573 163.86 €   | 62 573.16 €    |
| Solde (investissement) ou résultat de clôture (fonctionnement) | Excédent/déficit (+/-)                     | -311 056.59 €  | 762 586.06 €   | 451 529.47 €   |
| Différence entre les restes à réaliser                         | Restes à réaliser (+/-)                    | 152 684.66 €   | 0 €            | 152 684.66 €   |
| Résultat cumulé                                                | Excédent/déficit                           | -158 371.93 €  | 762 586.06 €   | 604 214.13 €   |

### Budget annexe Lotissement Le Verger de la Couère

|                                                                |                                            | Investissement | Fonctionnement | Total cumulé |
|----------------------------------------------------------------|--------------------------------------------|----------------|----------------|--------------|
| Recettes                                                       | Prévision budgétaire totale                | 293 500.00 €   | 293 505.00 €   | 587 005.00 € |
|                                                                | Recettes réalisées (1)                     | 171 889.40 €   | 171 889.40 €   | 343 779.24 € |
|                                                                | Restes à réaliser                          | 293 500.00 €   | 0              | 293 500.00 € |
| Dépenses                                                       | Autorisation budgétaire totale             | 293 500.00 €   | 293 505.00 €   | 587 005.00 € |
|                                                                | Dépenses réalisées (1)                     | 171 889.40 €   | 171 889.40 €   | 343 778.80 € |
|                                                                | Restes à réaliser                          | 0.00 €         | 0.00 €         | 0.00 €       |
| Différence entre les titres et les mandats                     | Solde des réalisations de l'exercice (+/-) | 0.00 €         | 0.44 €         | 0.44 €       |
| Résultats antérieurs reportés                                  | Résultats antérieurs reportés (+/-)        | 0.00 €         | 0.00 €         | 0.00 €       |
| Solde (investissement) ou résultat de clôture (fonctionnement) | Excédent/déficit (+/-)                     | 0.00 €         | 0.44 €         | 0.44 €       |
| Différence entre les restes à réaliser                         | Restes à réaliser (+/-)                    | 293 500.00 €   | 0.00 €         | 293 500.00 € |
| Résultat cumulé                                                | Excédent/déficit                           | 293 500.00 €   | 0.44 €         | 293 500.44 € |

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, par 12 voix à l'unanimité, M. le Maire étant sorti et n'ayant pas pris part au vote,

- APPROUVE le CFU 2025 du budget principal de la commune de Pierric, et le CFU 2025 du budget annexe du Lotissement Le Verger de la Couère.

- DONNE pouvoir à M. le Maire pour prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

### Affectation du résultat de l'exercice

Après avoir examiné le Compte Financier Unique (CFU) 2025, statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2025, le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

| AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT               |             |
|---------------------------------------------------------|-------------|
| <b>Résultat de fonctionnement</b>                       |             |
| A. Résultat de l'exercice                               | 189 422.20  |
| B. Résultats antérieurs reportés                        | 573 163.86  |
| C. Résultat à affecter                                  |             |
| = A. + B. (hors restes à réaliser)                      | 762 586.06  |
| <b>Solde d'exécution de la section d'investissement</b> |             |
| D. Solde d'exécution cumulé d'investissement            | -139 167.19 |
| E. Solde des restes à réaliser d'investissement         | 152 684.66  |
| Excédent de financement                                 |             |
| Besoin de financement F. = D. + E.                      | 0           |
| AFFECTATION = C. = G. + H.                              | 762 586.06  |
| 1) Affectation en réserves R 1068 en investissement     | 0           |
| G. = au minimum couverture du besoin de financement F   |             |
| 2) H. Report en fonctionnement R 002                    | 762 586.06  |

### Vote des taux d'imposition 2026

Au vu des résultats de l'année 2025 et de l'analyse financière qui en a été faite, il n'y a pas lieu d'augmenter l'impôt.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal décide à l'unanimité

- De conserver les taux d'imposition en 2025, soit :

|                                                                                                                  |        |
|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------|
| Taxe foncière sur les propriétés bâties                                                                          | 34,93% |
| Taxe foncière sur les propriétés non bâties                                                                      | 46,13% |
| Taxe d'habitation sur les résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à l'habitation principale | 16,06% |

- D'autoriser M. le Maire à prendre les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération

### Subventions 2026

Après examen des demandes de subvention au titre de l'année 2026 par la commission des finances réunie le 19 février dernier, il est proposé au conseil municipal d'attribuer les subventions suivantes :

| Associations Pierricaises                                     |       |
|---------------------------------------------------------------|-------|
| Société de chasse St Hubert                                   | 200€  |
| Club de l'Amitié                                              | 200€  |
| SCNA                                                          | 1100€ |
| Animation Rurale de Pierric Yoga                              | 200€  |
| Les Perrayers Pierricais                                      | 200€  |
| UNC-AFN                                                       | 200€  |
| Associations extérieures                                      |       |
| ADAR                                                          | 300€  |
| ADMR Derval                                                   | 200€  |
| Amicale des Sapeurs-Pompiers de Derval                        | 300€  |
| Amicale des Sapeurs-Pompiers de Guémené-Penfao                | 200€  |
| Amicale des Sapeurs-Pompiers de Conquereuil                   | 200€  |
| Secours Catholique                                            | 400€  |
| Comice Agricole Inter cantonal du Pays de Guémené-Penfao      | 100€  |
| Femmes et Vie Locale Pays de Redon et de Vilaine              | 200€  |
| Assistance Santé, Bonheur Lutte contre l'alcoolisme Treffieux | 100€  |
| Entraid' Addict 44                                            | 100€  |
| Rêve de clown                                                 | 100€  |
| GIP Maison des Adolescents                                    | 313€  |
| Amicale des donateurs de sang Guémené                         | 100€  |
| Associations les Eaux Vives Emmaus                            | 100€  |

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- valide les subventions 2026 présentées ci-dessus
- demande leurs inscriptions au budget 2026
- autorise Monsieur le Maire à procéder à leur paiement

## **Budget Primitif 2026 principal et annexe Lotissement Le Verger de la Couère**

Le conseil Municipal, après en avoir délibéré, arrête le Budget Primitif du budget principal de la commune pour l'exercice 2026 comme suit :

|                           | DEPENSES       | RECETTES       |
|---------------------------|----------------|----------------|
| Section de fonctionnement | 1 614 343.06 € | 1 614 343.06 € |
| Section d'investissement  | 1 442 609.45 € | 1 550 954.69 € |

Et arrête le budget annexe Lotissement le Verger de la Couère pour l'exercice 2025 comme suit :

|                           | DEPENSES       | RECETTES       |
|---------------------------|----------------|----------------|
| Section de fonctionnement | 962 894.44 €   | 962 894.44 €   |
| Section d'investissement  | 1 125 278.40 € | 1 125 278.40 € |

Les budgets, principal de la commune et annexe du Lotissement Le Verger de la Couère, sont ainsi adoptés à l'unanimité.

## **Fixation du prix de vente du m<sup>2</sup> pour le lotissement du Verger de la Couère**

La réalisation d'un lotissement communal dénommé « Le Verger de la Couère » a permis la création de 28 lots à bâtir d'une superficie variant de 436 m<sup>2</sup> à 759 m<sup>2</sup>.

Les travaux de viabilisation des terrains sont en voie d'achèvement, et au vu des demandes adressées en Mairie, il est nécessaire de fixer le prix de vente des terrains et de lancer la commercialisation des parcelles. Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité décide de définir le prix de vente du m<sup>2</sup> à 65€ HT, d'autoriser M. le Maire à faire publicité pour la commercialisation des lots, de confier à Me Janvier, notaire associé, domicilié à Guéméné-Penfao la rédaction de tous les actes liés à la vente de tous les lots, d'autoriser M. le Maire, ou son représentant, à signer les promesses de ventes et les actes notariés correspondant, ainsi que tous documents relatifs à ce dossier.

Les frais de notaire et d'enregistrement sont à la charge des acquéreurs.

## **Fonds de solidarité pour le logement : appel de fonds 2026**

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité :

Considérant le montant des sommes allouées sur le territoire pierricais,

Considérant que Pierric doit également faire face aux différentes tensions budgétaires dues aux baisses des dotations et subventions,

Considérant le caractère non obligatoire de la souscription à ce dispositif mais souhaitant toutefois participer à l'effort de solidarité en matière d'accès et de maintien au logement et aux aides énergie/eau,

DÉCIDE de maintenir pour 2026 son effort pour 351 €,

D'autoriser Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer toutes les pièces afférentes à cette décision.

## **Tarification à la nuitée du logement d'urgence**

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal décide à l'unanimité

- d'établir un prix à la nuitée de 15 €,
- dit que cette disposition s'applique dès à présent, y compris à la location en cours,
- d'autoriser M le Maire à prendre les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

## **Création d'emploi non permanent suite à un accroissement saisonnier d'activité**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité :

- De créer un emploi non permanent relevant du grade d'adjoint technique territorial, pour effectuer les missions de voirie, espaces verts, bâtiments suite à l'accroissement saisonnier d'activité d'une durée hebdomadaire de travail égale à 35/35ème, à compter du 1er avril 2026 pour une durée maximale de 6 mois maximum sur une période de 12 mois maximum.
- La rémunération sera fixée par référence à la grille d'Adjoint technique territorial-ATT, 1<sup>er</sup> échelon, (à ce jour : indice brut 367 indice majoré 366) à laquelle s'ajoutent les suppléments et indemnités en vigueur.

La dépense correspondante est inscrite au budget primitif 2026.

## **Délibérations du 21 mars 2026**

### **Election du Maire**

M. COUTANT Florent candidat

Résultat du 1er tour de scrutin :

14 votants, 1 suffrage blanc, 13 exprimés, majorité absolue 8  
Le doyen d'âge, Éric LEFEUVRE proclame le résultat : M. Florent COUTANT est élu Maire avec 13 suffrages.

M. le Maire, nouvellement élu, prend alors la présidence de la suite de la réunion.

### **Fixation du nombre d'adjoints**

La commune doit disposer au minimum d'un adjoint et au maximum d'un nombre d'adjoints correspondant à 30% de l'effectif légal du conseil municipal.

Ce pourcentage donne pour la commune de Pierric un effectif maximum de 4 adjoints.

Considérant que pour assurer le bon fonctionnement des services, il est nécessaire de pourvoir 4 adjoints au maire, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de fixer à 4 le nombre des adjoints au Maire de la commune de Pierric.

## **Élection des adjoints**

Après présentation de la liste de Mme MOREAU Sabrina : Mme MOREAU Sabrina, M. LEFEUVRE Éric, Mme HAUBOIS Carole, M. GARÇON Olivier et sans autre liste présentée, il est procédé au vote.

Résultat du 1er tour de scrutin :

14 votants, 1 suffrage blanc, 13 exprimés, majorité absolue 8

MOREAU Sabrina, LEFEUVRE Éric, HAUBOIS Carole, GARÇON Olivier sont élus adjoint au Maire.

Il est procédé à la lecture et remise de la chartre de l'élu local.

## **Fixation des indemnités de fonction au Maire et aux adjoints, au conseiller municipal délégué**

Le conseil municipal décide à l'unanimité du montant des indemnités de fonction du maire et des adjoints et du conseiller délégué fixé aux taux suivants :

- Maire : 55.7 % de l'indice brut terminal 102) de l'échelle indiciaire de la fonction publique
- 1er adjoint : 17.10 % de l'indice brut terminal 1027 de l'échelle indiciaire de la fonction publique
- 2ème adjoint : 17.10 % de l'indice brut terminal 1027 de l'échelle indiciaire de la fonction publique
- 3ème adjoint : 17.10 % de l'indice brut terminal 1027 de l'échelle indiciaire de la fonction publique
- 4ème adjoint : 17.10 % de l'indice brut terminal 1027 de l'échelle indiciaire de la fonction publique
- Conseiller municipal délégué : 17.10 % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique.

## **Délégations du conseil municipal au Maire**

Les délégations du Maire sont consultables en mairie et sur le site internet de la commune.

### **Délibérations du 2 avril 2026**

## **Fonds d'aide aux jeunes**

Le conseil municipal, à l'unanimité, ayant pris connaissance de la convention à signer avec le Département pour l'année 2026 et après en avoir délibéré :

-dit que l'appel de fond pour 212 € est inscrit au budget primitif communal,

-autorise M. le Maire à signer la dite convention et à verser les fonds à la mission locale.

## **Délégués Territoire d'Énergie Loire-Atlantique (TE44)**

Elus

Titulaire : Florent COUTANT, Suppléant : Xavier HALLET

## **Référent communal Syndicat Cher Don Isac ( SCDI)**

Elu

Titulaire : Olivier GARÇON

## **Correspondant défense**

Elue

Titulaire : Sonia LEPAROUX

## **Commission appel d'offres (CAO)**

Membres titulaires :

Vincent GARÇON, Xavier HALLET, Manuella HERVÉ

Membres suppléants :

Anne-Marie VEILLARD, Cathy LODDÉ, Fabien DUBOURG

## **Commissions communales**

### **Finances**

Elus :

Florent COUTANT, Manuella HERVÉ, Sabrina MOREAU, Éric LEFEUVRE, Carole HAUBOIS, Olivier GARÇON, Sonia LEPAROUX, Xavier HALLET, Vincent GARÇON

### **Urbanisme, PLUi, énergies renouvelables**

Elus :

Florent COUTANT, Vincent GARÇON, Sonia LEPAROUX, Xavier HALLET, Sabrina MOREAU, Anne-Marie VEILLARD, Loïc MARTIN, Fabien DUBOURG

### **Action sociale**

Elus :

Florent COUTANT, Sabrina MOREAU, Cathy LODDÉ, Carole HAUBOIS, Angéline MORRA QUÉREAU

### **Transports**

Elus :

Florent COUTANT, Sabrina MOREAU, Cathy LODDÉ

### **Enfance jeunesse, santé, autonomie**

Elus :

Florent COUTANT, Sabrina MOREAU, Angéline MORRA QUÉREAU

### **Voirie, cimetière**

Elus :

Florent COUTANT, Éric LEFEUVRE, Loïc MARTIN, Xavier HALLET, Fabien DUBOURG, Fabrice PLANTARD, Cathy LODDÉ

### **Espaces verts, Fleurissement**

Elus :

Florent COUTANT, Éric LEFEUVRE, Sonia LEPAROUX, Cathy LODDÉ, Anne-Marie VEILLARD, Fabien DUBOURG, Loïc MARTIN

### Communication

Elus :

Florent COUTANT, Carole HAUBOIS, Cathy LODDÉ, Vincent GARÇON, Manuella HERVÉ, Angéline MORRA QUÉREAU, Olivier GARÇON

### Culture, organisation évènements, illumination

Elus :

Florent COUTANT, Carole HAUBOIS, Cathy LODDÉ, Angéline MORRA QUÉREAU, Sabrina MOREAU

### Bâtiments et patrimoine

Elus :

Florent COUTANT, Olivier GARÇON, Loïc MARTIN, Sonia LEPAROUX, Manuella HERVÉ, Anne-Marie VEILLARD, Fabrice PLANTARD

### Sports et loisirs

Elus :

Florent COUTANT, Olivier GARÇON, Cathy LODDÉ, Vincent GARÇON, Loïc MARTIN, Fabien DUBOURG, Manuella HERVÉ

## ETAT CIVIL



### Naissances

Jules LANOË – le 27 mars 2026

Malo PERRAUD – le 3 avril 2026

## INFORMATIONS DIVERSES



Numéros utiles



**Astreinte mairie : 07.87.03.97.80**  
(Hors ouverture mairie)

**Mairie : 02.40.07.92.08**

**Transport solidaire : 07.87.06.55.86**

### Recensement citoyen

#### Qu'est-ce que **LE RECENSEMENT CITOYEN ?**

Le recensement citoyen est obligatoire, est doit être réalisé entre le jour de tes 16 ans et les 3 mois qui suivent.

Tu peux le réaliser dans ta mairie, ou en ligne.

Tu reçois alors un certificat de recensement, tu es ensuite convoqué pour ta JDC (Journée défense et citoyenneté).

Ton certificat est à garder précieusement, il te sera nécessaire pour t'inscrire à des examens et à certains concours.

### Atelier numérique



L'Association ACIAH et ses conseillers numériques seront présents les 3èmes jeudis du mois de 10h à 12 h à la salle des Perrayers de Pierric. Les prochains ateliers auront lieu **les jeudis 21 mai et 18 juin**.

Après la coupure estivale, les ateliers reprendront le **jeudi 17 septembre**.

### Permis citoyen



La commune de Pierric met en place une nouvelle action pour aider les jeunes pierricais à financer leur permis de conduire, tout en les impliquant dans la vie citoyenne.

#### Comment ça se passe ?

Les jeunes volontaires s'engagent à effectuer 35 heures auprès des services municipaux. En contrepartie, ces derniers perçoivent une aide au financement de leur permis à hauteur de 400€ versée en 2 fois directement à l'auto-école

#### Objectifs :

- ✓ Favoriser la mobilité des jeunes
- ✓ Faciliter l'accès à l'emploi
- ✓ Encourager l'engagement citoyen

#### Conditions :

- Avoir entre 18 et 25 ans
- Habiter Pierric
- Être inscrit (e) dans une auto-école et avoir le code de la route
- Être prêt à effectuer 35 heures de bénévolat

#### Pour postuler :



Déposer une lettre de motivation et un CV à la mairie de Pierric  
contact@mairiepierric.fr





## VIE ASSOCIATIVE

### Événements à venir

**29**

MAI 2026

18H00 - 20H00

#### École St Guénolé

##### Portes ouvertes de l'école

Venez découvrir les classes, le travail des élèves et partager le verre de l'amitié !

**12**

JUIN 2026

17H30 - 18H30

#### École St Guénolé

##### Portes ouvertes de la maternelle

Votre enfant va faire sa première rentrée en septembre ? Les enfants accompagnés de leurs parents sont invités à venir découvrir la classe, à rencontrer leurs futurs camarades, à jouer ensemble ...

**14**

JUIN 2026

8H00 - 18H00

#### Comité des fêtes : Vide-genier

Emplacement gratuit  
Près du Celtic Parc Route de DERVAL  
Renseignements et inscriptions au 06.06.84.41.84  
Restauration et buvette sur place

**21**

JUIN 2026

12H30

#### OGEC : Kermesse de l'école

Venez partager un repas champêtre en toute convivialité avant d'assister au spectacle des enfants de l'école Saint Guénolé !

**04**

JUILLET 2026

20H00

#### Comité des fêtes : Fête de l'été

Réserver déjà la date !  
Le comité des fêtes organise son repas en plein air avec animation musicale

### Les perrayers pierricais



Notre association a repris ses travaux de restauration et d'entretien du patrimoine de Pierric.

Dates des interventions :

- Samedi 16 mai 2026 : Cimetière et Butte du pré
  - Samedi 20 juin 2026 : Coisvaux
  - Samedi 18 juillet 2026 : Four de la Bodinais
  - Samedi 14 novembre 2026 : Four de la Bodinais
- Les personnes souhaitant participer sont les bienvenues et peuvent nous rejoindre lors de nos interventions.

Contact :

- Mail : [lesperrayerspierricais1@gmail.com](mailto:lesperrayerspierricais1@gmail.com)
- Téléphone : 06.31.26.37.21
- Facebook : Les perrayers Pierricais

### Fitness à Pierric

Comme chaque année, pendant tout le mois de juin, les cours de fitness et gym douce sont ouverts à tous !

Si vous cherchez une activité sportive pour la rentrée et hésitez encore, c'est le moment de venir tester !

Pour rappel, voici les cours proposés, lieux et horaires :

- le lundi de 20h à 21h15 salle des sports du Grand-Fougeray (fitness)
- le mercredi de 20h à 21h salle des sports du Grand-Fougeray (circuit training)
- le jeudi de 20h à 21h, salle des fêtes de Pierric (fitness)
- le vendredi de 10h15 à 11h30, salle des sports du Grand-Fougeray (gym douce)

Tous les cours sont ouverts à tous !

Pour toute demande d'information, n'hésitez pas à contacter Bénédicte MOAL / 0607726296

### SCNA

Le SCNA fête ses 20 ans !

**Samedi 20 juin 2026**

Au programme :

- Repas festif
- Défilé de l'école de foot
- Matches des légendes
- Exposition de photos
- De nombreuses autres activités !



Le SCNA ouvre ses portes en vue de la saison 2026/2027. Tu souhaites rejoindre le club ?

Des séances sont proposées sur toutes les catégories, information auprès de Benjamin GUYOT 06.42.77.34.47 ou [bguyot@scna-derval.fr](mailto:bguyot@scna-derval.fr)